

UI – Orientations 2022 : La Qualité d'abord !

La mascarade continue...

La direction du domaine de l'intervention considère 2021 comme une grande réussite.

Pour la CGT, cette période a plutôt été marquée par des scandales, et du mécontentement, interventions à la va-vite, sous-traitance exacerbée et en cascade, problèmes de raccordements aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.



L'Arcep, les médias et les politiques s'en mêlent...

Déjà dans le viseur de l'Arcep, Orange l'est aussi dans celui de l'AVICCA (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel). Elles dénoncent l'ubérisation intensifiée de la filière et l'impossibilité pour les sous-traitants de réaliser "la moindre marge en effectuant les travaux de raccordement à la fois dans les règles de l'art et en respectant les règles de sécurité". Le constat est alarmant.

Une dérive insupportable. Le dumping social doit cesser...

Face à des intervenants insuffisamment qualifiés, mal équipés, ne respectant pas les règles de l'art et générant d'innombrables dégâts en chaîne sur les réseaux ainsi que des déconnexions fréquentes d'abonnés, certaines agglomérations vont plus loin et viennent d'obtenir de l'ARCEP que l'opérateur d'infrastructure soit l'unique sous-traitant présent sur la zone et responsable des interventions sur l'ensemble des fibres jusqu'à l'abonné.

Autrement dit et si cela est généralisé, Orange Concessions, nouveau client depuis novembre 2021, et « Opérateur d'Infrastructure » par délégation des collectivités devra s'appuyer uniquement sur « l'Opérateur Industriel » Orange SA (DTSI, les Unités d'Intervention, les Unités de Pilotage Réseau...) pour construire et exploiter ses réseaux. Cette perspective ne peut que réjouir la CGT car, il est temps de mettre de l'ordre dans l'intervention !

Pour dégager plus marge, Orange asphyxie la filière ...

Le nouveau contrat RC Centric imposé par Orange aux sous-traitants vient d'entrer en vigueur le 1er avril 2021. Il est désormais opérationnel et porte sur l'entretien des réseaux, la maintenance et le raccordement des abonnés. Le choix de baisser significativement la rémunération de ces actes entraîne une casse sociale sans précédent dans toutes les sociétés de sous-traitance.

Le Make or Buy se développe à tous les niveaux, au profit du « Buy » ... Sous-traitance en augmentation !!! Sous couverts de spécialisations, montées en compétences, les experts de l'intervention vont devenir les gestionnaires d'une sous-traitance toujours plus hégémonique.

Orange s'engraisse et c'est les clients et les salariés qui en pâtissent...

La qualité des réseaux et des prestations se dégradent continuellement. Les salariés des UI subissent la colère des clients et font face à de plus en plus d'incivilités. Au point que dans certaines zones sensibles sont opérées avant 10h et en binôme.



Orange fait des économies sur la sécurité des salariés...

Les équipements de protection individuelle voient leur budget amputé de -20 %.

Deux nouveaux équipements de protection collective voient le jour :

- 1- L'Aérostep, une échelle qui se déploie sans perche cravate. La CGT craint son utilisation en l'absence de nacelle et au détriment de la sécurité des salariés. Pour la CGT, c'est NON !
- 2- Le DACS qui sert à la descente en chambre souterraine, et remplace les barreaux muraux arrachés par le tirage de câble. Faute de fourniture à l'ensemble des intervenants, la CGT exige la réhabilitation des chambres.

Les effectifs en UI en souffrance...

Avec 1 embauche pour 4 départs, les recrutements externes sont insuffisants.

Même le doublement des mobilités entrantes dans les UI en 2021 alimenté principalement le vivier des fermetures de boutiques en AD notamment sur les métiers de pilotage (+8%) par des classes internes, des dispositifs d'immersion, de formation.

La reconnaissance des activités à valeur a généré 1 040 promotions avec changement de grade ou de niveau CCNT. Un dispositif de certification est mis en place en UI pour l'accès au niveau Dbis, mais n'est pas accompagné d'un budget dédié !

Cette démarche ne doit pas se faire au détriment des départs générés par l'accord intergénérationnel, et de leurs remplacements !



Orange doit garantir l'emploi en UI...

La Direction vante la qualité de vie au travail au sein du domaine de l'intervention. Pourtant, la réalité des salariés est tout autre. Ils sont inquiets pour leur avenir car ils voient petit à petit leurs emplois disparaître et leurs activités transférées.

La direction doit cesser d'utiliser les salariés comme de simples variables d'ajustement. Elle a le devoir de préserver l'emploi en permettant notamment à certains collègues dont les capacités ne permettent pas d'accéder à ces postes, de conserver en interne certaines activités désormais sous-traitées.

! ! La CGT revendique ! !

- **L'arrêt du dumping social au sein d'Orange consistant à utiliser une main d'œuvre de sous-traitants bon marché pour dégager toujours plus de marges bénéficiaires,**
- **La ré-internalisation des activités et des emplois associés dans la maison mère,**
- **Un plan de formation ambitieux et le maintien des compétences essentielles,**
- **L'arrêt des regroupements d'activités en UPR, UI et DTSI, mais aussi DIR et DIST.**
- **Des droits et garanties de haut niveau pour tous les salariés du secteur.**

 **Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00
C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr
Mail : fede@cgt-fapt.fr

